

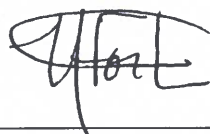
AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 511-2026

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE :

1. QUE lors de la séance ordinaire tenue le 15 septembre 2026, le Conseil des maires de la MRC de Joliette a adopté le Règlement numéro 511-2026, intitulé « *Règlement relatif à la gestion contractuelle et abrogeant le règlement 503-2024* »;
2. QUE ce règlement vise principalement à encadrer les règles d'attribution et de passation des contrats municipaux afin d'en assurer la transparence, l'intégrité et la saine gestion, conformément aux exigences législatives de la province.
3. QUE ledit règlement **entre en vigueur à la date de la publication du présent avis**, soit le 18 septembre 2026, conformément à la loi;
4. QUE toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette au 1355, rue Lépine à Joliette, en consultant le site Internet de la MRC de Joliette à l'adresse suivante : mrcjoliette.qc.ca/gestions-contractuelles ou en adresser une demande à information@mrcjoliette.qc.ca

Donné à Joliette, ce 18^{ième} jour du mois de septembre 2026.

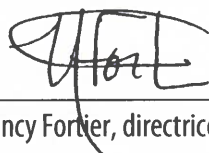


Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 18 septembre 2026 entre 8 h 30 et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18^{ième} jour du mois de septembre 2026.



Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière